

**Décision N° 22/RH/2026 du 10 Février 2026 portant Appel à Candidature
Interne au Poste du Chef de Division diagnostic des maladies non
transmissibles**

Le Directeur de L’Institut Pasteur du Maroc

Vu le Dahir n° 1-58-008 en date du 24 février 1958 portant sur le Statut Général de la fonction publique tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le Décret Royal n°176-66 du 14 Rabia I L387 (23 juin) relatif au Centre des sérums et Vaccins tel qu'il a été complété notamment par le décret Royal n°687-67 du 26 Châabane 1387 (29 Novembre 1967) concernant l’Institut Pasteur du Maroc ;

Vu Décret n° 2.11.681 du 28 hija 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de division et de service dans les administrations publiques ;

Vu la décision fixant l’organisation de l’Institut Pasteur du Maroc en date du 22 Octobre 2012 ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n° 7 /2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité du conseil d’Administration du 03 mars 2015 ;

Vu le statut du personnel de l’Institut Pasteur du Maroc.

DECIDE

Article 01 :

Le Directeur du l’Institut Pasteur du Maroc lance un appel à candidature pour pourvoir le poste de Chef de la Division diagnostic des maladies non transmissibles.

Article 02 :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine;
- Etre classé au moins dans le grade d’administrateur de 2ème grade ou Ingénieur d’Etat ou dans un des grades ayant un arrangement indiciaire assimilé ;
- Détenir un diplôme donnant accès au grade d’administrateur 3ème grade ou grade Assimilé ;
- Avoir, au moins, quatre ans de service effectif en tant que titulaire, dans les administrations publiques et cinq ans pour les contractuels;
- Avoir exercé la fonction du Chef de Service ;

Article 03 :

Le titulaire de ce poste a pour missions d’assister le Chef de Département de Biologie et Médical dans les activités suivantes :

- Superviser et coordonner les activités des services de d’Immuno histocompatibilité, de cytogénétique et conseil génétique – hématologie, d’hormonologie – marqueurs tumoraux et du Service d’anatomopathologie - immunopathologie ;

- Participer activement à la réalisation des objectifs stratégiques du département de biologie et médical notamment l'objectif stratégique de développement de la Biologie Médicale spécialisée approuvé par le conseil d'administration ;
- Veuillez sur la mise en œuvre d'une démarche qualité d'hygiène, de sécurité et de biosécurité au niveau de la Division ;
- Planifier le plan d'action, suivre sa mise en œuvre et élaborer le rapport d'activité de la Division ;
- Assurer la veille scientifique, technologique, normative et réglementaire des activités réalisées par la Division.
- Gérer les activités administratives pour assurer le bon fonctionnement de la Division.

Article 04 :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Demande de candidature motivée avec l'avis du Chef hiérarchique adressée au Directeur de l'IPM ;
- Le curriculum vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Les documents justifiants la situation administrative de l'intéressé.

Article 05 :

Une commission de sélection et évaluation sera désignée pour effectuer des entretiens avec les candidats remplissant les conditions sus mentionnées. L'épreuve de l'entretien consiste en un exposé de 20mn fait par le candidat sur le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste de la Division diagnostic des maladies non transmissibles. Cet exposé donne lieu à un entretien avec les membres de la commission de sélection. La commission évalue les capacités du candidat à assurer les missions dévolues au poste.

Article 06 :

Les dossiers de candidature dûment constitués sous pli fermé doivent être déposés, en cinq (04) exemplaires, plus une copie sous format électronique au bureau d'ordre de l'institut Pasteur du Maroc (1, Place Louis Pasteur 20360 Casablanca), au plus tard le

24 Février 2026 à 16H30.



Pr. MAAROUFI Abderrahmane
Directeur de l'Institut
Pasteur du Maroc